



**CONFERENCE PANAFRICAINNE SUR LA CELEBRATION  
DU COURAGE ET L'ELIMINATION DES TRADITIONS NEFASTES  
5 - 7 OCTOBRE 2011  
ADDIS-ABEBA, ETHIOPIE**

**Programme of Work**

**Celebrating Courage**  
Overcoming Harmful Traditional Practices

**CONFERENCE PANAFRICAINNE SUR LA CELEBRATION  
DU COURAGE ET L'ELIMINATION DES TRADITIONS NEFASTES  
5 - 7 OCTOBRE 2011  
ADDIS-ABEBA, ETHIOPIE**

*«Nous honorons le passé de nos pères et mères - en effet, tous les millions de pères et de mères africains qui ont si bien élevé leurs enfants, en dépit des énormes difficultés auxquelles ils ont été confrontés au cours des siècles. Nous vous disons merci, à vous tous. Et nous vous le devons, de garder précieusement ce qu'il y a de bien et de positif dans les valeurs africaines, tout en luttant contre celles qui sont nuisibles et contraires à la dignité des hommes et des femmes dans toute l'Afrique. Nous nous appuyerons sur le passé - un passé dont nous le reconnaissons, sommes les principaux responsables. Par le savoir, l'analyse et la réflexion sur qui nous sommes et pourquoi nous nous trouvons où nous sommes, nous espérons être la voix morale des enfants d'Afrique, et construire une Afrique en mesure de décider de son avenir et de garantir les droits et la dignité de tous ses peuples »*

**AssefaBequele (PhD)**

Ancien directeur exécutif

Forum sur la politique de l'enfance en Afrique

**La Conférence est organisée par la Commission de l'Union africaine avec  
l'assistance financière de la Deutsche Gesellschaft für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ).**

## I. INTRODUCTION

Les pratiques culturelles traditionnelles reflètent les valeurs et les croyances des membres d'une communauté sur des générations. Tous les groupes sociaux du monde entier ont des pratiques et des croyances spécifiques qui ont souvent des fondements culturels solides. Celles-ci peuvent être positives mais elles peuvent aussi être négatives. Presque toutes les sociétés ont des pratiques culturelles positives qui sont bénéfiques à tous les membres du groupe comme celles qui soutiennent la société, favorisent la cohésion et la solidarité, ainsi que le développement pris au sens large. Mais il existe également des pratiques qui peuvent être nuisibles à des groupes spécifiques, les femmes, par exemple.

Ces pratiques, qui sont connus sous les termes de « pratiques traditionnelles néfastes (PTN) » ont perduré; en effet, les individus et les communautés hésitent à sacrifier ce qui est perçu comme important, même s'ils les reconnaissent comme étant néfastes. Par conséquent, dans la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, nous devons lutter pour le changement sans menacer les populations ni les amener à renoncer aux aspects positifs de leur culture. C'est là l'objectif de la convocation de la Conférence panafricaine.

Les enfants et les jeunes femmes sont souvent victimes de différentes formes de violence physique ou psychologique qui portent atteinte à leur intégrité corporelle ou physique et à leur bien-être mental. Cela, en raison de leur statut réel et perçu comme inférieur dans la société et la persistance d'attitudes patriarcales.

En Afrique, de nombreux gouvernements et communautés ont pris conscience de la nécessité de réaliser l'égalité entre hommes et femmes et de créer une société plus équitable. Ils ont déployé des efforts pour éliminer les pratiques traditionnelles néfastes. Ces efforts sont, entre autres, la promulgation de lois criminalisant les PTN, et l'élaboration de politiques nationales visant à sensibiliser les communautés et leurs dirigeants sur les conséquences néfastes des PTN. Il est donc important de reconnaître ces efforts. De même, il existe une longue distance entre les aspirations et la réalité.

C'est dans ce contexte que la Commission de l'UA, avec le soutien de la GIZ et d'autres partenaires, organise cette première **Conférence panafricaine sur la célébration du courage et l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes** prévue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 5 au 7 octobre 2011. La Conférence recommandera des stratégies et actions pour la lutte contre les PTN et plaidera pour un changement de comportement, tout en insistant sur les meilleures pratiques et les expériences couronnées de succès.

## II. RAISON D'ÊTRE ET JUSTIFICATION

### **Notre héritage : le bon et le mauvais**

La culture est une partie essentielle de notre identité africaine. L'Afrique est un continent riche de par la diversité de ses cultures et de ses traditions et nous avons le devoir d'en promouvoir les aspects positifs ; nous devons également lutter contre celles qui nuisent à nos populations.

Les pratiques traditionnelles néfastes (PTN) sont la mutilation génitale féminine (MGF), le mariage précoce, les tabous ou pratiques qui empêchent les femmes de contrôler leur propre fécondité; les tabous nutritionnels et les pratiques traditionnelles de l'accouchement; le sacrifice d'enfants pour leurs organes qui sont utilisés dans la sorcellerie; la préférence pour les enfants mâles par rapport aux filles; l'infanticide des filles, la grossesse précoce et le prix de la dot. Certaines PTN sont largement pratiquées à travers le continent et d'autres dans certaines régions de l'Afrique. Toutefois, la plupart de ces pratiques sont tellement ancrées dans la tradition et la culture des communautés et sociétés depuis des générations qu'elles sont considérées comme des pratiques culturelles acceptées. Elles sont la cause de décès, de handicap physique, de complications de l'état de santé et de choc psychologique pour des millions et des millions d'enfants, de petites filles et de femmes en Afrique.

Du côté positif, l'Afrique a adopté bon nombre de traités, lois et constitutions qui garantissent les mêmes droits pour tous. Cependant, la violation de ces instruments se présente sous forme de PTN qui portent atteinte à l'intégrité physique et aux droits humains des femmes et des enfants. En effet, il est beaucoup plus facile de changer les lois et les politiques que de changer les attitudes, les comportements, les croyances et les pratiques. Mais il est possible de changer et ce, de manière positive sans nuire à personne et au profit de tous. Cette démarche doit concerner toutes les parties prenantes, y compris les membres de la communauté, les chefs traditionnels, les groupes religieux, les médias et les gouvernements ; elle nécessite l'engagement et la détermination de la communauté et de l'Afrique toute entière.

### ***Engagements de la Commission de l'Union africaine***

Étant donné les graves dommages causés par ces pratiques, la Commission de l'UA a inscrit les PTN sur la liste des priorités dans son programme politique et social. Elle a adopté différents instruments juridiques et stratégiques sur les droits humains pour tous en général et pour les femmes et les enfants en particulier. Il s'agit de :

- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples;
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant;

- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique;
- La Charte de la Renaissance culturelle africaine;
- La Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique;
- L'appel pour une Action accélérée pour la mise en œuvre du Plan d'action en vue d'une Afrique digne des Enfants;
- Le Plan d'action sur la famille en Afrique;
- Le Plan d'action de Maputo sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation.

Ces instruments juridiques et cadres stratégiques ont été ratifiés par plusieurs États membres. Un certain nombre de pays africains ont adopté des instruments juridiques et des cadres stratégiques pour lutter contre les pratiques néfastes, la violence à l'égard des femmes et des filles, protéger et promouvoir leurs droits ainsi que le changement de comportement.

Il ya eu également un mouvement continental pour éliminer la MGF. Lors de la dix-septième session de la Conférence de l'UA tenue récemment à Malabo (Guinée équatoriale) en juin 2011, une décision sur la mutilation génitale féminine a été adoptée. Mais beaucoup reste encore à faire par bon nombre de pays qui doivent ratifier et, qui plus est, incorporer les engagements internationaux et continentaux dans les législations et pratiques nationales afin de traduire ainsi les mots en actions.

### III. BUTS ET OBJECTIFS

L'objectif global et principal de la Conférence est de contribuer aux efforts continentaux pour la promotion et la protection des droits des femmes et des filles. A cet effet, elle vise à réaliser, à encourager et à promouvoir des valeurs culturelles positives, ainsi qu'à surmonter les obstacles à la lutte contre les PTN.

Les objectifs spécifiques de la Conférence sont les suivants:

- a. Plaidoyer pour la ratification et l'appropriation du ***Protocole de l'Union africaine à la Charte des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et de la Charte de la Renaissance culturelle africaine;***
- b. Recueillir les informations et sensibiliser davantage l'opinion publique sur la situation actuelle des femmes et des enfants au regard de leurs droits humains et de leur protection juridique;

- c. Mettre en exergue les aspects de la culture, des coutumes et des traditions africaines qui entravent le développement en général et la promotion des femmes et des enfants en particulier;
- d. Créer un forum pour l'établissement de partenariats efficaces entre les organisations nationales, régionales, continentales et internationales pour mettre un terme aux PTN;
- e. Identifier et partager les meilleures pratiques pour éliminer les PTN;
- f. S'assurer que les stratégies pour éliminer les PTN sont efficaces et coordonnées, aboutissant à un mouvement continental de lutte contre les PTN;
- g. Élaborer un plan d'action / cadre qui servira de directives aux gouvernements et aux organisations en vue de la mise en œuvre effective aux niveaux régional et national.

#### **IV. RÉSULTATS ATTENDUS**

La Conférence transmettra un message politique clair concernant l'élimination des PTN. Il est également espéré qu'elle permettra de traduire les connaissances et les conclusions en actions et documents concrets capables de guider les futures activités de sensibilisation et programmes d'intervention.

Les résultats concrets de la Conférence seront les suivants:

- a) Renforcement de la volonté politique en vue de la ratification et de l'appropriation du Protocole de l'Union africaine à la Charte des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et de la Charte de la Renaissance culturelle africaine;
- b) Renforcement des engagements pris par les structures nationales, les institutions régionales, continentales et internationales, les organisations de la société civile et les partenaires au développement pour renforcer les partenariats dans leurs efforts pour mettre un terme aux PTN;
- c) Meilleure compréhension par les militants à l'échelle continentale des engagements institutionnels existants contre les PTN;
- d) Stratégies d'élimination des PTN, suscitant un mouvement continental;
- e) Engagement renouvelé de l'Union africaine et des organismes régionaux à soutenir et à coordonner les actions visant à éliminer les pratiques traditionnelles néfastes;
- f) Un plan d'action sur les pratiques traditionnelles néfastes et une déclaration d'engagement que les organes délibérants de l'UA devront adopter, diffuser et mettre en œuvre au niveau national;

- g) Plaidoyer pour la commémoration, par les États membres, du 6 février comme Journée internationale "Tolérance Zéro pour les MGF";

Le principal document final de la Conférence sera intitulé «Un engagement pour éliminer les PTN ».

## **V. FORMAT DE LA CONFERENCE**

La Conférence de trois jours se déroulera en salle plénière et en débats interactif et sera animée par des experts minutieusement sélectionnés.

### **Thèmes de la Conférence**

#### ***Séance plénière 1: Droits de l'homme et protection juridique des femmes et des filles***

Cette séance présentera et discutera des droits de l'homme et de la protection juridique des femmes et des filles africaines. Elle servira de lever de rideau pour la Conférence et les séances subséquentes.

#### ***Séance plénière 2: Pratiques culturelles***

Cette séance sera consacrée aux présentations et au débat sur les pratiques traditionnelles africaines positives et négatives eu égard aux femmes et aux filles.

#### ***Séance plénière 3: Santé et droits en matière de sexualité et de procréation***

Cette séance examinera les liens réciproques entre la santé en matière de sexualité et de procréation et les droits et pratiques traditionnelles néfastes. Les perspectives et les efforts de l'UA en vue de promouvoir les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation seront examinés dans ses États membres.

#### ***Séance plénière 4: études de cas relatifs aux PTN***

Au cours de cette session, les études de cas sur les meilleures pratiques relatives à la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes dans certains États membres de l'UA seront présentées et examinées.

#### ***Séance plénière 5: Débat sur les documents issus de la Conférence***

Lors de cette session, le document de la déclaration d'engagement et le projet de plan d'action sur les PTN à mettre en œuvre aux niveaux régional et national seront examinés et adoptés.

## **VI. ORGANISATION**

La Conférence est organisée par la Commission de l'Union africaine avec le soutien financier de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

## **VII. PARTICIPATION**

Les participants seront les ministres et les experts des États membres, les parlementaires, les chefs traditionnels et religieux, les représentants des organisations internationales et des organisations de la société civile.

Il est en outre prévu que des participants à l'extérieur de l'Afrique seront invités à assister à la Conférence.

## **VIII. DATE ET LIEU**

La Conférence se tiendra du 5 au 7 octobre 2011 à Addis-Abeba (Ethiopie).

## **IX. LANGUES**

L'interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français.

## **X. DOCUMENTATION**

### Documents de travail:

Les principaux documents de travail seront le Rapport sur les meilleures pratiques concernant les pratiques traditionnelles néfastes. Les autres documents de travail seront des documents thématiques préparés par la Commission de l'UA et des personnes ressources.

### Documents de référence:

- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant;
- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique
- La Charte de la Renaissance culturelle africaine
- La Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique
- L'Appel pour une Action accélérée en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour une Afrique digne des Enfants.
- Le Plan d'action sur la famille en Afrique
- D'autres documents pertinents



## **XI. PUBLICITÉ**

La Commission de l'UA et ses partenaires veilleront à ce que la Conférence soit diffusée le plus largement possible dans tous les médias pertinents: sites web, presse orale et écrite. La Commission de l'UA mettra au point un plan média en collaboration avec sa Direction des communications et en étroite consultation avec les autres partenaires.

## **XII. PERSONNES A CONTACTER**

Toutes les demandes de renseignements concernant cette conférence doivent être adressées à:

Dr Olawale Maiyegun  
Directeur  
Département des Affaires sociales  
Tél. Bur. (251) 115 517 700 Poste. 300  
Ligne directe: (251) 115 513 522  
Courriel: [MaiyegunO@africa-union.org](mailto:MaiyegunO@africa-union.org)

Ou

Dr Johan Strijdom  
Tél: (251) 115 517 700 Poste 2606  
Télécopieur (251) 115 504 985  
Courriel: [strijdomj@africa-union.org](mailto:strijdomj@africa-union.org)